

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AUXERRE - 8901 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 02/04/2026 - 706 - 2011 B 00234 - 534 121 058 - A.F.C.

GREFFE 89.01

RCS AUXERRE

N° 118 234
A.F.C. Gestion

- 2 AVR. 2026

706

SARLU au capital de 3 000,00 Euros

Siège social : 2 Les Villenots - 89480 ÉTAIS-LA-SAUVIN

534 121 058 RCS AUXERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS ANNUELLES DE L'ASSOCIE UNIQUE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023

Décision N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 79 874,34 Euros formant un résultat affectable de 79 874,34 Euros, l'associé unique décide d'affecter cette somme au compte « Autres réserves ».

L'associé unique prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes par la société, au cours des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

- Clôture au 31/12/2022 : NEANT
- Clôture au 31/12/2021 : NEANT
- Clôture au 31/12/2020 : 20 000,00 €

Extrait certifié conforme aux décisions annuelles de l'associé unique du 10/06/2024.

L'associé unique et gérant.

M. COUPECHOUX François



A.F.C.

SARLU au capital de 3 000,00 Euros

Siège social : 2 Les Villenots - 89480 ÉTAIS-LA-SAUVIN

534 121 058 RCS AUXERRE

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

M. COUPECHOUX François, gérant de la société A.F.C., a, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Il est précisé que les comptes annuels de la société ont été établis selon la réglementation en vigueur et selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'exercice précédent.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 79 874,34 Euros, après déduction des amortissements et provisions réglementaires.

I - RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Situation de la société au cours de l'exercice écoulé

Le montant du chiffre d'affaires au cours de cet exercice s'est élevé à 2 666,00 Euros contre 2 628,00 Euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 38,00 Euros ou 1,45%.

Les produits d'exploitation au cours de cet exercice sont de 2 666,19 Euros contre 2 628,00 Euros l'exercice précédent, soit une augmentation de 38,19 Euros ou 1,45%.

Les charges d'exploitation au cours de cet exercice sont de 1 521,55 Euros contre 1 529,39 Euros l'exercice précédent, soit une diminution de 7,84 Euros ou -0,51%.

Les produits financiers au cours de cet exercice sont de 84 192,71 Euros contre 78 000,42 Euros l'exercice précédent, soit une augmentation de 6 192,29 Euros ou 7,94%.

Les charges financières au cours de cet exercice sont de 1 522,00 Euros contre 686,32 Euros l'exercice précédent, soit une augmentation de 835,68 Euros.

Les produits exceptionnels au cours de cet exercice sont de 9 782,49 Euros contre 105 545,47 Euros l'exercice précédent, soit une diminution de 95 762,98 Euros.

Les charges exceptionnelles au cours de cet exercice sont de 12 826,50 Euros contre 95 888,68 Euros l'exercice précédent, soit une diminution de 83 062,18 Euros.

A la clôture de cet exercice :

Les créances sont de 80 659,41 Euros contre 75 232,41 Euros l'exercice précédent, soit une augmentation de 5 427,00 Euros ou 7,21%.

Les liquidités sont de 413 734,15 Euros contre 352 513,01 Euros l'exercice précédent, soit une augmentation de 61 221,14 Euros ou 17,37%.

Pour cet exercice :

Les autres achats et charges externes sont de 1 440,17 Euros contre 1 485,25 Euros l'exercice précédent, soit une diminution de 45,08 Euros ou -3,04%.

Les impôts, taxes et versements assimilés sont de 81,38 Euros contre 42,86 Euros l'exercice précédent, soit une augmentation de 38,52 Euros.

Les autres charges sont de 0,00 Euro contre 1,28 Euro l'exercice précédent.

Les investissements réalisés au cours de l'exercice ont été les suivants :

- Immobilisations financières : 14 148,87 Euros.

Le résultat bénéficiaire de l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 est de 79 874,34 Euros.



Événements survenus au cours de l'exercice

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu au cours de cet exercice.

Dépenses affectées en recherche et développement

Eu égard à l'article L. 232-1 du code de commerce, la société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

Événements survenus après la clôture de l'exercice

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de clôture et la date à laquelle le rapport est établi.

Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir

Il est espéré au moins le maintien du chiffre d'affaires et/ou du résultat pour le prochain exercice.

Conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce

Un rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce, est établi ce jour, puis présenté lors des décisions annuelles.

II - AFFECTATION DU RESULTAT

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 79 874,34 Euros formant un résultat affectable de 79 874,34 Euros, il est proposé d'affecter cette somme au compte « Autres réserves ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes par la société, au cours des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

- Clôture au 31/12/2022 : NEANT
- Clôture au 31/12/2021 : NEANT
- Clôture au 31/12/2020 : 20 000,00 €

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du code général des impôts.

Fait à ÉTAIS-LA-SAUVIN,
Le 23/05/2024.

Le gérant.

M. COUPECHOUX François



8k1iâE%&8g⁻e1uēm%cââ%âv%âCEv%*u1+?+?%+wâ+1+jâ %T% ãv+ +1%Bâ%SbâP%,{â%-xâ%-1â%g

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOI-SD.

2

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A.F.C

Néant ☐

Exercice N clos le

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

3 1 1 2 2 0 2 3

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	{	biens	215		214		
			services *	217		218	2 666	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitation reçues					226		
	Autres produits					230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	2 666	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises)*					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes* (dont crédit-bail : - mobilier - immobilier :)					242	1 440	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *		243			244	81	
	Rémunérations du personnel*					250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252		
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al 3 du CGI		255			254		
	Dotations aux provisions					256		
Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			262		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)						264	1 522	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	1 145	
Produits financiers (III)				280	84 193	Charges financières (V)		
Produits exceptionnels (IV)						290	9 782	
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300	12 827		
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 octies bis D)		348					
Impôt sur les bénéfices* (VII)						306	897	
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)						310	79 874	
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	79 874	
Régime de taxation	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318		
	Provisions non déductibles*					322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)					324	897	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des copro-ctis d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)						986	
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)						981		
ZRD (44 terdecies)						127		
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)						991		
ZFANG (44 quaterdecies)						345		
BUD (44 sexdecies)						992		
Créance due au titre du report en arrière du déficit						346		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)						655		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)						643		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)						645		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)						647		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)						648		
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)						641		
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)						990		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)						649		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352	5 978	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356		
Déficits antérieurs reportables *							360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						370	5 978	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : A.F.C.		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2023		et clos le : 31/12/2023	
Durée en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)	137
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CG)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		016	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOI-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".

A.F.C.

Annexe comptable

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, located in the bottom right corner of the page.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

300459 - A.F.C

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

300459 - A.F.C

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.



ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

300459 - A.F.C

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation acquisitions
INCORPORA- LES		Frais d'établissement et de développement		
		TOTAL		
		Autres postes d'immobilisations incorporelles		
		TOTAL		
		Terrains		
		Sur sol propre		
		Constructions		
		Sur sol d'autrui		
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.		
		Installations techniques, matériel & outillage industriels		
CORPORELLES		Inst. générales, agencés & aménagés divers		
		Autres immos		
		Matériel de transport		
		corporelles		
		Matériel de bureau & mobilier informatique		
		Emballages récupérables & divers		
		Immobilisations corporelles en cours		
		Avances et acomptes		
		TOTAL		
		Participations évaluées par mise en équivalence		
FINANCIERES		Autres participations	115 334	14 149
		Autres titres immobilisés	16 000	
		Prêts et autres immobilisations financières		
		TOTAL	131 334	14 149
		TOTAL GENERAL	131 334	14 149



ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

300459 - A.F.C

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des	Réévaluation
				par virt poste	par cessions	immob. fin ex.	légale/Valeur d'origine
INCORP.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL					
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL					
CORP.	Terrains						
		Sur sol propre					
	Constructions	Sur sol d'autrui					
		Inst. gal. agen. amé. cons					
	Inst. techniques,	matériel & outillage indust.					
		Inst. gal. agen. amé. divers					
	Autres immos corporelles	Matériel de transport					
		Mat. bureau, inform., mobilier					
		Emb. récupérables & divers					
		Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes						
		TOTAL					
FINANC.	Particip. évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations				12 827	116 657	
	Autres titres immobilisés					16 000	
	Prêts & autres immob. financières						
			TOTAL		12 827	132 657	
TOTAL GENERAL					12 827	132 657	



ACTIF CIRCULANT

300459 - A.F.C

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
ACTIF CIRCULANT	Autres créances clients			
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	2 179	2 179	
	Etat & autres Taxe sur la valeur ajoutée			
	coll. publiques Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	78 480	78 480	
	Charges constatées d'avance			
TOTAUX		80 659	80 659	
Renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		



½câ ½eÝ° ± ± ±¾±±å± «p± ±Á±±± ±««¶±«±ª±p±·±°±»š±±°±µ±ð±Û¾ø±Ã±¾±»±±±µ±ß±ö±Á±ø

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

300459 - A.F.C

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	45	45		
Personnel & comptes rattachés				
Sécurité sociale & autr organismes sociaux				
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	351	351		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés				
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)	14 961	14 961		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	45 148	45 148		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	60 505	60 505		

RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés



℥CⒺJ℥ϕ̇M̄V=+⓪æ++++) , æ+++»+■Ⓔ°+(+1/2*℥æ℥+Ⓚ+TⒺ@+Ⓔ+Ⓛ+Ⓛ+■æ°+)+;+^«++4+8æ■«C+■ⒺⓈ+A+B+V+ \+Z
1/2